

**COMPTE RENDUE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
Du 9 décembre 2020 à 18 h
à Schaffhouse / Seltz**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Yannick TIMMEL - Sylvie POUILLARD - Jean-Louis SITTER - Christophe KLEIN - Christophe BORD - Isabelle SCHMALTZ - Alain JOERGER - Agnès MEYER - Sandra RUCK - Monique LICHTENBLAU - André FRITZ - Denis DRION – Bruno KRAEMER - Jacques WEIGEL - Philippe GIRAUD - Gérard HELFFRICH - Jean-Luc BALL - Richard PETRAZOLLER - Mylène HECK - Rachel FLEITH - Frédéric HEYD - René GAST - Jean-Paul HAENNEL - Claude WEBER
Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Excusés : Christiane HUSSON représentée par Jean-Michel FETSCH – Agnès MEYER représentée par Alain JOERGER

Non Excusés : Tamara LERGENMULLER

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Rapport d'activités 2019
3. ZA Beinheim – Cession de terrain
4. SMICTOM Nord du Bas-Rhin - Approbation de la modification des statuts
5. SMICTOM Nord Alsace - Rapport annuel 2019
6. Approbation des rapports annuels 2019 du SDEA des 3 périmètres
7. Note d'information actualisée pour l'année 2019 de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
8. Demande de participation aux travaux de voirie Scheibenhard
9. Fonds de concours – Défibrillateurs à Eberbach / Seltz
10. Fonds de concours – Logements communaux à Lauterbourg
11. Fonds de concours – Eclairage public à Salmbach
12. Divers

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – Communauté de Communes de la Plaine du Rhin - Rapport d'activités 2019

Le Président, après avoir remis un exemplaire du rapport annuel 2019 à chaque conseiller, expose les grandes lignes des activités de l'année écoulée.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le rapport annuel d'activités de l'exercice 2019,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin tel qu'annexé à la présente.

3 - ZA BEINHEIM – Cession de terrain

Le Président expose aux membres du Conseil de Communauté

- ✓ Vu la délibération du 16 octobre 2019 actant la cession de la parcelle n° 1534 à la SARL LENOS
- ✓ Vu les documents fournis par le représentant de la société au nom de la SCI VBC-HL
- ✓ Vu la délibération du 19 février 2020
- ✓ Vu la demande de l'acquéreur sollicitant une partie de la parcelle attenante

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et après avoir délibéré :

- **accepte** d'acquérir les terrains concernés à la commune de Beinheim au prix de 1500 € HT l'are,
- **accepte** de céder une partie de la parcelle n° 1533 soit une surface de 3,01 ares à la SCI VBC-HL, en vue de la construction de locaux pour son activité,
- **fixe** le prix de vente à 2 200 € HT l'are auxquels s'ajoute la TVA en vigueur à régler lors de la signature,
- **décide** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Président à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité

4 – SMICTOM NORD DU BAS-RHIN - Approbation de la modification des statuts

Le Président informe le Conseil que lors de sa séance du 11 décembre 2019, le Comité Directeur du Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Nord du Bas-Rhin a décidé de modifier sa dénomination et de passer de SMICTOM Nord du Bas-Rhin à SMICTOM Nord Alsace.

D'autre part, il a également été décidé de changer d'adresse le siège du syndicat du 29 rue Principale 67160 Altenstadt au 54 rue de l'industrie 67160 Wissembourg.

Ces changements entraînent la modification des statuts qu'il y a lieu d'approuver par les conseils communautaires membres du syndicat mixte intercommunal.

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- **approuve la dénomination SMICTOM Nord Alsace et le changement d'adresse du siège**
- **approuve la modification de l'article 3 des statuts**

Adopté à l'unanimité

5 – SMICTOM NORD DU BAS RHIN - Rapport annuel 2019

Le Président expose les grandes lignes du rapport annuel du SMICTOM Nord du Bas-Rhin pour l'exercice 2019.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu le rapport annuel de l'exercice 2019,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le rapport annuel tel qu'annexé à la présente.

6 – Approbation des rapports annuels 2019 du SDEA des 3 périmètres

Le Président expose les grandes lignes des rapports annuels « Assainissement » des 3 périmètres du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin pour l'exercice 2019.

Pour l'année 2019 se rajoute également le rapport annuel grand cycle de l'eau.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu les rapports annuels de l'exercice 2019,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité les rapports annuels tels qu'annexés à la présente.

7 – Note d'information actualisée pour l'année 2019 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Vu les dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu les chiffres de l'exercice 2019,
- après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse destinée à être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement.

8 - Demande de participation aux travaux de voirie rue du 19 Mars à Scheibenhard

- ✓ Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 octobre 2016 instaurant la demande d'un fonds de concours à ses communes membres pour la participation aux travaux de voirie
- ✓ Vu les travaux réalisés rue du 19 Mars à Scheibenhard, dont une partie relevant de la compétence communale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- prévoit de demander un fonds de concours à la commune de Scheibenhard en vue de participer au financement des travaux de voirie, à l'issue de l'aménagement de la voirie. Le montant de la participation s'élève à 69 425,23 €.

Adopté à l'unanimité

9 - Fonds de concours – Défibrillateurs à Eberbach / Seltz

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 7 juillet 2016 instaurant un fonds de concours pour l'acquisition de défibrillateurs :
 - Fonds de concours à hauteur de 50 % du déficit dans le cadre de l'acquisition de défibrillateurs
- ✓ **Vu** la facture relative à l'acquisition de 2 défibrillateurs présenté par la commune d'Eberbach / Seltz, pour un montant de 3 132,00 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la commune d'Eberbach / Seltz du 21 septembre 2020, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 1 309,11 € pour ladite acquisition,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la commune d'Eberbach / Seltz un fonds de concours de 1 309,11 € pour l'acquisition de 2 défibrillateurs.

Adopté à l'unanimité

10 - Fonds de concours – Logements communaux à Lauterbourg

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour la réhabilitation et la création de logements communaux dans les communes membres :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'opération. Toutefois, l'opération est plafonnée, pour la durée du mandat, à 4 logements avec un coût maximum de travaux de 100 000 € HT par logement.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux concernant la réhabilitation du logement du camping, présenté par la Ville de Lauterbourg, pour un montant de 24 161,46 € HT,
- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Lauterbourg du 21 septembre 2020, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 7 248,44 € pour lesdits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 7 248,44 € dans le cadre de la réhabilitation du logement du camping à la Ville de Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

11 - Fonds de concours – Eclairage public à Salmbach

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs au remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage LED de la rue de la Gare et de la rue de Bellac présenté par la Commune de Salmbach, pour un montant total de 12 325,20 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Salmbach du 12 juin 2020, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 3 091,01 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 3 091,01 € dans le cadre de l'installation de l'éclairage LED à la Commune de Salmbach.

Adopté à l'unanimité

12 - Divers**VACANCES D'AUTOMNE – STATISTIQUES ENFANCE**

	Du 19 au 23/10/2020		Du 26 au 30/10/2020	
	N/LAUTERBACH	N/ROEDERN	LAUTERBOURG	BEINHEIM
BEINHEIM		3		12
BUHL			1	
CROETTWILLER				2
EBERBACH				
KESSELDORF		2		2
LAUTERBOURG	2	1	7	
MOTHERN		2	1	1
MUNCHHAUSEN				
NEEWILLER			6	
NIEDERLAUTERBACH	5		4	
NIEDERROEDERN		6	1	4
OBERLAUTERBACH	3			
SALMBACH	1			
SCHAFFHOUSE		4		3
SCHEIBENHARD	1		1	
SELTZ		7		7
SIEGEN			2	
TRIMBACH				
WINTZENBACH		1	2	
HORS CC	1	1	1	
TOTAL	13	27	26	31

VACANCES D'AUTOMNE – STATISTIQUES JEUNESSE

- **11 activités** proposées sur **10 jours d'animation**
 - 5 animations pour les « ados »
 - 1 animation pour les « 8-11 ans »
 - 3 animations communes « ados & 8-11 ans »
 - 2 ouvertures libres « Espaces Jeunes »

- Programme ados & 8-11 ans
 - **114 inscriptions** qui concernent **69 jeunes différents (dont 30 filles et 39 garçons) soit - 45 par rapport au bilan automne 2019.**
 - En moyenne chaque activité a rassemblé **10 jeunes.**

- « Espaces Jeunes »
 - 2 ouvertures libres et gratuites les mercredis de 14 h à 18 h (espaces jeunes de Lauterbourg, Seltz et Beinheim).
 - **44 jeunes** au total
 - EJ Lauterbourg : 38 jeunes
 - EJ Seltz : 6 jeunes
 - EJ Beinheim : 0 jeunes

